



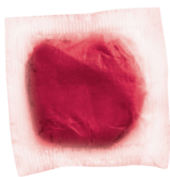
MATIÈRE ACTIVE 29PPM



Nom homologué : BONIRAT[®] PÂTE FRAÎCHE
 Type de produit : TP 14-Rodenticide
 Formulation : Pâte fraîche, prête à l'emploi en sachet de 10g
 N° A.M.M.: FR-2012-0035
 Composition : 29 mg/kg de Difénacoum (n° CAS 56073-07-5)

Contre	SUPPORT	RÉFÉRENCE	GENCODE	Conditionnement	Groupage	Palette
Rats Souris	PÂTE sachet 10g	TFAFR033	8005831100730	boîte 150g	24 boîtes	720 boîtes
PRODUIT À USAGE GRAND PUBLIC						

Bonirat[®] Pâte Fraîche est un appât rodenticide sous forme de pâte enrichi en céréales, conditionné en sachets individuels de 10 g, pour le contrôle des souris domestiques (*Mus musculus*), des rats bruns (*Rattus norvegicus*) et des rats noirs (*Rattus rattus*) ; le produit est utilisé sur les organismes cibles du stade juvénile au stade adulte. Bonirat Pâte Fraîche est à base de difénacoum, matière active anticoagulante de deuxième génération ; le mode d'action de la substance active permet de ne pas éveiller la méfiance des autres rongeurs de la colonie, qui continuent à consommer le produit. Bonirat[®] Pâte Fraîche est une formulation unique et brevetée PASTA PLUS (Brevet européen n° EP1279334 B1), composée d'un mélange bien équilibré de composants d'origine alimentaire, tels que farine lactée, sucre et graisses enrichies en céréales, particulièrement appétent pour les espèces cibles mentionnées ci-dessus. Grâce à sa forte appétence, l'appât en pâte est extrêmement polyvalent ; son usage est indiqué dans des zones présentant une forte concurrence alimentaire, comme dans les industries alimentaires et les entrepôts de stockage, hôtels, restaurants, bars, etc. Le produit peut également être utilisé à l'intérieur des installations de distribution d'énergie et dans les moyens de transport. Bonirat Pâte Fraîche contient un agent amérisant (Benzoate de dénatonium) pour aider à éviter la consommation par l'homme.



INSTRUCTIONS D'EMPLOI Appât prêt à l'emploi en sachets à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.

Dose et fréquence d'application :

Contre les souris domestiques (*Mus musculus*) - Utilisation à l'intérieur :

- Forte infestation : jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacés de 2 mètres ;
- Faible infestation : jusqu'à 50 g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres.

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Contre les rats (*Rattus norvegicus* et *Rattus rattus*) - Utilisation à l'intérieur et à l'extérieur autour des bâtiments :

- Forte infestation : jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacés de 5 mètres ;

- Faible infestation : jusqu'à 100 g d'appât par point d'appât espacés de 10 mètres.

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

Pour l'utilisation à l'extérieur autour des bâtiments : Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés; remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

INSTRUCTIONS DE PREMIERS SOINS ET MESURES D'URGENCE POUR PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

En cas :

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau en gardant les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. En cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFILA (INRS): 01 45 42 59 59

Contactez un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique. Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «Ne pas déplacer ni ouvrir ; contient un rodenticide; BONIRAT PÂTE FRAÎCHE, N°AMM FR-2012-0035; substance active: Difénacoum ; en cas d'incident, contacter un centre antipoison. N° ORFILA (INRS) 01 45 42 59 59». Dangereux pour la faune.

INSTRUCTIONS POUR L'ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE SON EMBALLAGE : Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, dans un circuit de collecte approprié. Le port de gants est recommandé.

CONDITIONS DE STOCKAGE : Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil. Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

DURÉE DE CONSERVATION: 24 mois à compter de sa date de fabrication.

AUTRES INFORMATIONS : En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât. Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer. Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

Classement : ATTENTION



H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans les circuits de collecte appropriés, selon la réglementation en vigueur.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

TP 14. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement. Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Respectez les précautions d'emploi.